

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 1

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE DE NOS SECTIONS

Comptes rendus

Une séance du comité de la Fédération jurassienne

Samedi 28 novembre, le comité de la Fédération jurassienne d'apiculture s'est réuni sous la présidence de M. Lucien Goffinet, de Buix, président de la section « Ajoie-Clos du Doubs ». M. Goffinet souhaita la bienvenue aux représentants de toutes les sections qui forment la Fédération jurassienne, ainsi qu'à M. le prof. Dr O. Morgenthaler, commissaire cantonal des abeilles, qui éprouve toujours un grand plaisir d'assister aux réunions des apiculteurs jurassiens.

Cette séance avait surtout pour but d'examiner la situation sanitaire des ruchers et de prendre connaissance des divers rapports des inspecteurs. De ces exposés, il ressort que les maladies persistent un peu partout. Aussi est-il prévu de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les ennemis des abeilles. C'est ainsi que çà et là des traitements ont été effectués avec succès contre l'acariose au moyen d'un nouveau procédé : les mèches fumigènes « Folbex ». En 1953, la section « Pied du Chasseral » a appliqué le traitement à toutes les colonies et déjà celle d'Erguel-Prévôté a pris la décision de rendre obligatoire ce traitement dès le printemps prochain. Les autres sections prendront incessamment une décision à ce sujet. Les chimistes se sont également appliqués à découvrir un remède pour lutter contre la loque européenne et il semble qu'ils y soient parvenus avec la terramycine. Reste la loque américaine, dont les spores ont résisté jusqu'à ce jour à tous les essais. De toutes les régions contaminées par ce fléau, c'est l'Ajoie, et surtout la région frontière qui préoccupe le plus les apiculteurs ; car à Bonfol, dans un seul rucher, il a fallu détruire 32 colonies atteintes.

Finalement, après avoir décidé de maintenir la cotisation au taux actuel, le comité a alloué des indemnités aux apiculteurs dont les ruchers ont subi des pertes. Un montant de 3700 fr. sera versé par les caisses loque et noséma.

En levant la séance, M. Goffinet remercia tous ses collaborateurs et prononça des paroles élogieuses à l'adresse de M. le Dr Morgenthaler pour tout ce qu'il a fait pour l'apiculture. Il l'assura que la reconnaissance des Jurassiens lui était acquise.

A son tour le comité de « Jura-Nord » se réunit

Le lendemain, dimanche après-midi, c'est au tour du comité de la section « Jura-Nord » de tenir une séance à l'Hôtel Terminus à Delémont, sous la présidence compétente de M. Louis Gassmann, instituteur à Courrendlin. Au cours de cette assemblée, le président fit un rapport général sur l'année apicole 1953 qui laissera un amer souvenir chez les apiculteurs. Les stocks de miel sont épuisés et il ne reste plus qu'à reporter son espoir sur la saison prochaine. L'inspecteur cantonal, M. F. Laederach, donna connaissance de l'état sanitaire de son secteur : il n'est pas plus brillant que les années précédentes ; les loques, l'acariose et le noséma y règnent et déciment les plus belles colonies. La prochaine assemblée devra se prononcer sur la lutte contre ces maladies et en particulier contre l'acariose.

L.

Section de l'Ajoie et Clos-du-Doubs

La réunion Franco-Suisse organisée par notre comité de section le 20 décembre à Boncourt connut un plein succès. L'appel fut lancé à deux reprises dans les journaux de la région et fut bien compris ; aussi est-ce cent-cinquante

apiculteurs qui accoururent dans la cité frontière pour entendre et applaudir le conférencier, bien connu chez nous, M. A. Valet, inspecteur cantonal des ruchers vaudois. Nombreux furent les apiculteurs français de la région de Belfort et Montbéliard qui répondirent aussi à l'invitation qui leur fut adressée, attirés sans doute par l'importance du sujet traité par M. Valet, soit les maladies du couvain et les maladies de l'abeille adulte, la loque européenne spécialement, et l'acariose, et les moyens nouveaux de les combattre.

M. Valet apporta tout d'abord les salutations du comité central de la S.A.R. et eut des paroles aimables à l'adresse de nos voisins apiculteurs de France, puis développa son sujet simplement et clairement.

Les antibiotiques Terramycine et Streptomycine pour la loque européenne permettront, nous osons l'espérer, de lutter efficacement contre cette insidieuse maladie.

Pour l'acariose, le Benzitale de chlore, sous forme de fumée, feuilles fumigènes Folbex, a donné déjà d'heureux résultats, aussi les traitements se généraliseront-ils afin d'extraire des trachées de l'abeille ce parasite détestable.

Il serait trop long et le temps me manque pour donner un compte rendu complet de l'exposé de M. Valet. Nous dirons seulement qu'il fut chaleureusement applaudi et sincèrement remercié.

Une longue discussion suivit son exposé et il répondit aux nombreuses questions qui lui furent posées.

Comme toujours les absents eurent tort. Nous remercions notre comité pour son heureuse initiative. Puissent les conseils donnés être suivis pour le bien de notre apiculture.

Staquet Paul

Section des Alpes

Echo de l'assemblée générale du 13 décembre 1953

M. Fankhauser, président, ouvre dite assemblée à 14 h. 25, à Villeneuve (Café de la Truite), devant une septantaine de sociétaires en leur adressant les souhaits habituels de bienvenue. Il relève l'heureuse présence de nombreuses dames et salue spécialement nos honoraires et nos vétérans de la S. A. R. D'autre part, il excuse ceux qui ont pris la peine de signaler leur absence, dont il voit dans cette simple formalité non seulement une politesse, mais une preuve d'attachement envers la société, ce qui est de bon augure et le réjouit.

Six nouveaux membres augmenteront notre effectif dès le 1er janvier 1954, mais ne compenseront malheureusement pas les douze démissions reçues pour la même date.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, avec les applaudissements des auditeurs et les remerciements du président pour la précision et le style.

Les comptes 1952/53 sont présentés succinctement par le caissier. Ils font ressortir un bénéfice net d'exercice de 56 fr. 92. Ils sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée, y compris les conclusions d'usage, ensuite d'un rapport affirmatif écrit de la commission de vérification.

Puis les nouveaux statuts de la Section sont soumis à l'assemblée délibérante. Lus et discutés article par article, ils sont approuvés tel que rédigés par le Comité. Toutefois l'article 54 est renvoyé au Comité pour être remanié dans le sens inspiré et exprimé par M. Nicole et que l'assemblée admet. Une commission ad hoc avait préalablement examiné en détail le projet. M. Marc Cherix, son rapporteur, recommanda l'adoption immédiate et définitive de ces statuts révisés, tout en émettant le vœu qu'un exemplaire soit remis ultérieurement à chaque membre.

Mis aux voix, les dits statuts sont adoptés dans leur ensemble ; quant au vœu, le Comité l'accepte pour étude.

Ces statuts apportent sur les anciens (du 7 juin 1925) un certain nombre de changements. En particulier : ils sont en harmonie avec les règlements actuels

de la S. A. R. ; consacrent les groupements régionaux ; déterminent quatre sortes de membres ; instituent un capital social ; précisent les attributions particulières des président, secrétaire et caissier, etc.

Ensuite l'assemblée renouvelle sa confiance envers le Comité sortant de charge, mais pour quatre ans cette fois, avec M. Fankhauser à la présidence.

Aux divers, il faut noter que notre honoraire, M. Jean Borloz, inspecteur des ruchers pour le cercle de Villeneuve et les communes d'Yverne et de Corbeyrier, résignera ses fonctions officielles le 31 décembre 1953, atteint par la limite d'âge inexorable. M. le président profite de l'occasion pour dire à ce bon serviteur de la cause apicole les sentiments d'estime et de reconnaissance de ceux qu'il visita et suivit. Il a accompli sa charge avec compétence, conscience et doigté durant plus de 30 ans. Le Comité se préoccupe de sa succession et fera incessamment auprès de l'Inspecteur cantonal des propositions à cet effet.

Et c'est par la causerie de M. Adrien Cherix sur « *Les enseignements des mauvaises années apicoles* » que se termine la journée. Tour à tour sérieux, enjoué ou plaisant, l'exposé de notre collègue fut à la fois concis et persuasif. Pour lui, qui édifie sur du vécu et juge selon les faits, les belles récoltes sont « régulièrement irrégulières » et rarement deux fortes années se suivent. Souvent les causes de carence de nectar sont inconnues, ne tenant pas nécessairement aux règles connues et établies ce que Ch. Dadant constatait d'ailleurs il y a longtemps déjà.

Si le miel était, chaque fois, abondant et sûr, il est fort probable qu'il ne serait pas ce produit idéal, voire précieux qu'on lui reconnaît, et que sa valeur marchande en serait singulièrement diminuée.

D'autre part, l'apiculture cesserait d'être un art réservé aux vrais amis des abeilles.

Les mauvaises années ne découragent pas l'apiculteur qui a du cran ; il s'apparente en cela au viticulteur authentique qui ne s'avoue jamais vaincu. Manque de persévérance celui qui laisse périlcliter ses ruchées ou liquide son exploitation après une ou deux années de misère.

Inconséquent et pitoyable, enfin, celui qui réalise à tout prix son miel en année d'abondance au lieu de se montrer précautionneux pour la période creuse qui viendra.

Et si les campagnes maigres contribuent à la sélection un peu brutale de l'espèce, en éliminant naturellement tout ce qui n'est pas apte à survivre, le même phénomène se remarquera à l'endroit de ces propriétaires pingres qui auront tôt fait de se débarrasser de ces bêtes à chagrins.

Du 20 décembre 1953.

A. Porchet.

Convocations

La Côte Neuchâteloise

Chers amis apiculteurs,

L'assemblée générale annuelle aura lieu *dimanche 24 janvier 1954, à 14 h. 30*, au Cercle libéral à Neuchâtel.

Ordre du jour suivant art. 17 du « Règlement » de la société.

Centre de ramassage de miel. Notre président, M. Auberson, fera un exposé très intéressant à ce sujet.

En vous attendant nombreux à cette assemblée, nous vous présentons, chers amis apiculteurs, nos meilleurs vœux pour 1954 que nous espérons plus propice que l'année écoulée.

Pour le comité : *W. Keiser, caissier.*

Société d'Apiculture de Lausanne

L'assemblée générale d'hiver, à laquelle tous les sociétaires et leurs amis sont cordialement invités, aura lieu le dimanche 24 janvier 1954, à 14 h. 15, à l'Ecole Normale, place de l'Ours.

Ordre du jour statutaire. — Après la partie administrative, M. Louis Gassmann, membre du comité de la S.A.R., donnera une conférence sur : « A temps nouveaux, méthodes nouvelles », sujet d'un intérêt très actuel.

Le Comité.

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 11 janvier 1954, à 20 h. 30 précises, au local : rue de Cornavin 4.

Sujet : Les vertus de l'Apiserum (gelée royale).

L'humour au rucher ; dégustation du gâteau des Rois.

Nécrologie

† CANDIDE ANTILLE

La section de Sierre vient de perdre son dévoué président, M. Candide Antille, pharmacien, décédé subitement le 18 novembre 1953, à l'âge de 69 ans.

M. Candide Antille avait quitté sa profession pour s'adonner uniquement à l'arboriculture et à l'apiculture. Pendant plusieurs années, il fut membre du comité et président de notre section. Sa fidélité à la cause apicole était exemplaire, il ne manquait ni séances, ni fêtes d'apiculture. Toujours il était prêt à rendre service.

Les membres de la section et les apiculteurs qui l'ont connu lui gardent un vivant souvenir.

A sa famille, toute notre sympathie chrétienne.



A DISPOSITION DES SECTIONS ET DE LEURS MEMBRES

Insigne de la Romande	la pièce	Fr. 1.70
Diplôme d'honneur	>	1.50
Carte correspondance couleur	la douz.	> 1.50
Cahier de comptabilité	la pièce	> 2.50
Emboitage pour reliure du journal (jusqu'à épuisement du stock)	>	> 1.—
Table des matières du Bulletin		> 1.—
Collection du Journal suisse d'apiculture	l'année	> 5.—
Panonceau réclame	la pièce	> 1.—
Brochures sur « LE MIEL »	la douz.	> 1.50
	le cent	> 12.—

Pour éviter les frais d'un remboursement, passez vos commandes en versant le montant correspondant au compte de chèques postaux II 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, et en indiquant au verso du coupon le détail de la commande.